

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.43.37

Réf. : **CL/JR/VD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 12 janvier

L'an deux mille quinze, le vingt janvier à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - ~~C.DEMOUSTIER~~ - P.NESEN - ~~A.PIEGAY~~ - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F.LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : Y. ZUMSTEIN (à A. DECAGNY) - C. DEMOUSTIER (à R. PILATO) - A. PIEGAY (à M-C. MORETTI) - F. LEFEBVRE (à P. NESEN) - B. MORIAME (à C. DEROO) 32, (arrivée à la question n° 1)- N. TAJDIRT (à P. MATAGNE) (arrivée pendant la question n° 1)

EXCUSES :

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 7 : Rénovation du Gymnase Jean Foret, quartier du Faubourg de Mons - Autorisation d'engager l'opération, demande de subvention et plan de financement prévisionnel

Vu les articles L.2331-4 et L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-716 du 07 mai 2012 pris pour l'application des articles L.1111-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.123-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que cet équipement sportif situé au sein du quartier du Faubourg de de Mons, accueille :

- diverses associations sportives : Hand-Ball Maubeuge-Val de Sambre, USM Basket, Maubeuge Athlétic Futsal, Volley Val de Sambre, Sport Cancer Santé, IDT Bouge,
- les élèves du Collège Coutelle, ainsi que l'École de la Seconde Chance.

Considérant que des dégradations de la toiture de cet immeuble ont été constatées,

Que les infiltrations persistantes risquent à long terme risquent :

- d'endommager le sol,
- de provoquer la chute des usagers.

Considérant qu'en 2010, la réfection de la toiture avait été réalisée en partie.

Considérant que, compte-tenu de ces éléments, la Ville a décidé d'entreprendre les travaux nécessaire à la :

- réfection de la seconde partie de la toiture, endommagée,
- mise aux normes du système électrique
- la remise en état des toilettes et du local de rangement.

Considérant que dans ce cas, la Ville peut solliciter le Conseil Général du Nord au titre du financement pour la rénovation, la réhabilitation de salles de sport existantes situées à proximité des collèges, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	€ H.T.	Recettes	€ H.T.	%
Coût de l'opération	102 000	Conseil Général du Nord	51 000	50
		Ville	51 000	50
TOTAL	102 000	TOTAUX	102 000	100

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver :
 - ✓ l'engagement de l'opération de rénovation du gymnase Jean Foret,
 - ✓ son plan de financement prévisionnel.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter la subvention et à engager sur le budget communal la part qui restera dévolue à la Ville.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** l'engagement de l'opération de rénovation du gymnase Jean Foret, son plan de financement prévisionnel.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter la subvention et à engager sur le budget communal la part qui restera dévolue à la Ville.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,